

Thème : le contentieux du permis de construire

Date : Mercredi 24 septembre 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Roche sur Yon

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Maîtriser le contentieux des permis de construire*
- *Identifier les pièges (irrecevabilité, moyens inopérants, etc.)*
- *Définir et appliquer la meilleure stratégie*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Toutes les étapes du contentieux du permis de construire seront abordées, notamment :

- la recevabilité des recours ;
- les moyens soulevés ;
- le déroulement de l'instance ;
- la régularisation en cours d'instruction ;
- les pouvoirs et obligations du juge ;
- l'exécution des décisions ;
- les transactions ;
- le contentieux de l'urgence ;
- le contentieux indemnitaire.

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé et transmission de documents annexes (jurisprudence et doctrine) par voie électronique

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Benoît PERRINEAU, Avocat au barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.